

même dans le grand séminaire avec ordre au supérieur de leur donner tout ce qui leur serait nécessaire. Il les a y été voir souvent et les a fait venir dîner chez lui. Ils sont actuellement prêtres tous trois. Je crois que la Cour fera quelque chose pour eux, eu égard à la dépense qu'ils ont été obligés de faire."

Lettre à son frère, 14 mai 1739 :

" J'envoie au Chapitre la décision des difficultés que l'on m'a demandée, tirée des archives du Chapitre de Notre-Dame de Paris... Vous verrez que les appoin-tements ne sont dus à M. de Lotbinière que du jour de la prise de possession, et non du jour de la nomination, non plus que le gros ; vous saurez en second lieu qu'il ne doit pas être encensé seul de trois coups, que les dignités le doivent être aussi.

" Il est constant que vous êtes dans le cas des curés usés dont vous devriez avoir la pension. Vous vous plaignez de ce que l'on vous pique, parce que vous êtes des 4 à 5 mois absent du chœur. Vous ne le devez pas trouver mauvais. Ce sont les règles de piquer les chancines, à la réserve du temps des vacances et de la maladie. Si l'on vous pique dans ces temps-là, on a tort.

" C'est M. l'abbé Couturier qui a fait nommer M. de Lauberivière par M. le cardinal qui le trouva bien jeune en le voyant. Le roi lui dit aussi, lorsqu'il alla le remercier de sa nomination à l'évêché de Québec, qu'il avait l'air jeune. En effet il n'a que 28 à 29 ans (¹). Il a demeuré dans le séminaire de Saint-Sulpice pendant dix ans. C'est, comme vous voyez, un temps suffisant pour goûter l'esprit et les manières sulpiciennes. C'est une envie, qu'il a fait paraître dans la licence qui n'a fini que l'année dernière, d'aller en mission, qui lui a procuré l'évêché de Québec. Il faut convenir qu'il a beaucoup de zèle, beaucoup de piété, de l'esprit

(¹) Il était né le 16 juin 1711. Il n'avait pas encore 28 ans.